

LA VAE: POUR QUI, POUR QUELLE CERTIFICATION?

▼ Tous les salariés en CDI sont potentiellement concernés quels que soient leur âge ou leur niveau de formation.

▼ Ils doivent justifier de trois années d'expérience en lien avec la certification visée.

▼ Tous les diplômes, titres à finalité professionnelle ou Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) peuvent être acquis par la VAE.

LA VAE PUISSANCE²: UN FINANCEMENT ASSURÉ

▼ Assistance, accompagnement, formation, passage devant le jury, l'ensemble du processus de VAE est financé dans le cadre d'une **période de professionnalisation de 12 mois**.

▼ La période de professionnalisation **peut être prolongée de 24 mois** (soit 36 mois en tout) en cas de certification partielle à l'issue de la première période.

▼ Les coûts pédagogiques sont **pris en charge par AGEFOS PME**.

La prise en charge au titre de la professionnalisation n'impacte pas le budget formation de l'entreprise.

LE CONSEILLER AGEFOS PME À VOS CÔTÉS POUR LE MONTAGE ADMINISTRATIF ET FINANCIER!

LES "PLUS" DE LA VAE PUISSANCE²

▼ Vous assister tout au long de la démarche de VAE, jusqu'à la validation totale.

▼ Définir avec le candidat un parcours cohérent et adapté à ses besoins.

▼ Financer totalement la VAE dans le cadre d'une période de professionnalisation.

▼ Maximiser les chances de réussite du candidat.

▼ Simplifier vos démarches administratives.

LA VAE PUISSANCE² VOUS INTÉRESSE ?

Contactez nos conseillers AGEFOS PME :

- | | |
|--|--|
| • Service aux TPE
01 91 14 34 20
gcpaca@agefos-pme.com | • Marseille Littoral
04 91 14 34 00
marseille@agefos-pme.com |
| • Alpes-du-Sud
04 92 52 22 10
alpesud@agefos-pme.com | • Alpilles Ste Victoire
04 42 39 65 70
aix@agefos-pme.com |
| • Alpes-Maritimes
04 93 19 36 90
alpesmaritimes@agefos-pme.com | • Var
04 94 09 71 45
var@agefos-pme.com |
| • Vaucluse
04 90 16 75 50
vaucluse@agefos-pme.com | |



www.agefos-pme-paca.com



AVEC CE NOUVEAU DISPOSITIF, BOOSTEZ VOS CHANCES DE RÉUSSITE

ET L'EXPÉRIENCE PREND TOUT SON SENS !

"La VAE est une démarche volontaire de tout salarié qui souhaite obtenir une certification en validant son expérience sans nécessairement suivre une formation."



LA VAE: POURQUOI?

1 ►► LES OBJECTIFS POUR L'ENTREPRISE

- ☞ Professionnaliser vos collaborateurs
- ☞ Sécuriser les parcours professionnels de vos salariés
- ☞ Fidéliser le personnel
- ☞ Favoriser la mobilité interne ou externe
- ☞ Formaliser la reconnaissance des compétences professionnelles
- ☞ Répondre à des exigences externes (normes, donneurs d'ordre)

2 ►► LES OBJECTIFS POUR LE SALARIÉ

- ☞ Faire reconnaître et valoriser ses compétences professionnelles
- ☞ Renforcer son employabilité
- ☞ Évoluer vers de nouveaux postes

1 ►► + 2 ►► = DES EFFETS PARTAGÉS

- ☞ Gain de confiance
- ☞ Meilleure maîtrise du poste de travail
- ☞ Fierté d'appartenance à l'entreprise
- ☞ Professionnalisation,...

LA VAE, C'EST LA POSSIBILITÉ DE FAIRE SE RENCONTRER LES PROJETS INDIVIDUELS ET L'INTÉRÊT DE L'ENTREPRISE!

LA VAE PUISSANCE²

LES ATOUTS POUR RÉUSSIR

LA VAE PUISSANCE²: MODE D'EMPLOI

A chaque étape du parcours, **AGEFOS PME** vous accompagne avec des interlocuteurs spécialisés.

Le conseiller AGEFOS PME

Il détecte les besoins de l'entreprise et des salariés, les met en relation avec un interlocuteur relais, suit la mise en œuvre du projet jusqu'à l'obtention de la certification et assure le financement.

INNOVATION



L'interlocuteur relais choisi par AGEFOS PME est le point fort de ce dispositif.

Il assiste le salarié dans la réalisation de son projet, le conseille dans le choix du titre ou du diplôme, réalise l'interface avec les autres intervenants, garantit l'avancée du parcours jusqu'à l'obtention de la certification et accompagne de nouveau le candidat en cas de validation partielle.

L'organisme certificateur

Il accompagne chaque candidat dans l'élaboration de son dossier et le prépare au passage devant le jury.

SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

LE PARCOURS VAE PUISSANCE² COMPORTE PLUSIEURS ÉTAPES

La préparation... de 3 à 9H

- 1 Étudier l'opportunité et la faisabilité de la démarche VAE.
- 2 Repérer la certification appropriée.
- 3 Constituer et déposer le dossier de candidature (aussi appelé dossier de recevabilité ou livret I) auprès de l'organisme qui délivre la certification.

Le passage... maximum 24H

- 4 Élaborer le dossier de VAE (aussi appelé dossier de demande de validation ou livret II).
- 4bis Accompagner le candidat dans la rédaction du livret.
- 5 Préparer le candidat à son entretien devant le jury.

L'après VAE...

possibilité hors temps de travail

- 6 Définir et organiser les actions à conduire post VAE.

INNOVATION



L'INTERLOCUTEUR RELAIS À VOS CÔTÉS À CHAQUE ÉTAPE !